

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURE

Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation.

L'inscription aux « **Déconfinades de la Confluence** » implique que les participants soient présents sur toute la durée de la manifestation, du vendredi au dimanche.

Seuls les agents placiers de la Ville de Libourne sont habilités à gérer les emplacements. L'organisateur se réserve le choix du lieu de l'implantation des participants à la manifestation.

Seules les marchandises pour lesquelles l'emplacement a été attribué peuvent être mises en vente.

Les exposants doivent être en règle avec la législation commerciale en vigueur et notamment se conformer au règlement sanitaire départemental, au règlement départemental des Services vétérinaires, aux règles de sécurité et plus généralement avec tout règlement qui concerne directement leur activité.

Annulation : En cas de conditions climatiques défavorables, ou si le Maire de la ville l'a décidé pour des raisons d'ordre public ou sanitaires, la ville de Libourne se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis. Dans ces conditions, votre chèque ne sera pas encaissé et vous sera retourné.

Le stand et vos obligations : l'accès des piétons ou d'un véhicule d'urgence (Ambulance, Pompiers, etc.) doit être respecté (3 mètres minimum). Il est impératif que les tables et tout autre objet ne dépassent pas le traçage. Aussi vous êtes tenu(e) de respecter l'emplacement des autres et de ne pas déborder de votre stand. Les installations devront être mobiles et ne devront causer aucune dégradation, sous peine d'une amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (Art. R 635-1 du code Pénal). Vous êtes seul responsable de votre emplacement et de tous les objets qui vous appartiennent. La ville de Libourne ne pourra être tenue pour responsable de vol, de dégradations ou de méfaits commis sur du matériel ne lui appartenant pas. Il est strictement interdit de laisser des poubelles sur place. La tenue du stand propre est exigée ainsi que le respect le plus strict des recommandations sanitaires liées au COVID-19. Vous êtes tenu(e) d'avoir dans votre stand des équipements de sécurité en vigueur (extincteur- équipement de protection individuelle,...)

Horaires et emplacements : La manifestation sera ouverte au public le vendredi 28 août de 18h à 1h00, le samedi 29 août de 18h à 01h00 et le dimanche 30 août de 10h à 17h. Le réassortiment de vos produits sera possible le samedi avant 16h et dimanche matin avant 9h45. Aucun véhicule ne sera accepté sur l'espace dédié à la manifestation pendant les horaires d'ouverture au public et n'aura le droit de circuler sur le lieu de la manifestation durant le déroulement des animations prévues (sauf urgences : ambulance, pompiers, équipes techniques, etc.). Vous serez autorisé à installer votre emplacement le vendredi 28 août à partir de 10h et à démonter le dimanche 28 juin à partir de 17h15

Je m'engage à :

- N'utiliser pour le service que des contenants alimentaires, couverts, bols, boîtes, serviettes, pailles, sacs réutilisables, compostables ou biodégradables (Le verre et le plastique à usage unique sont totalement interdits sur le site de la manifestation)
- Offrir 5 repas maximum par jour (soit 15 repas maximum au total sur la manifestation) aux personnels, bénévoles, artistes et techniciens qui travailleront sur les « Déconfinades de la Confluence » (pour ce faire, le service événementiel vous donnera un spécimen du ticket que chaque personne sera tenue de vous présenter).

À Libourne le,

Signature